Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Boralex annonce une première émission d'obligations vertes de 600 M$ CA

Montréal (Canada), Le 13 novembre 2026 – Boralex inc. ("**Boralex**") annonce avoir convenu d'émettre des billets à moyen terme d'un capital global de 600 millions $ CA (les « billets »), composés de billets de série 1 d'un capital global de 250 millions $ CA, échéant le 16 novembre 2031, qui porteront intérêt à un taux annuel de 4,503 %, et de billets de série 2 d'un capital global de 350 millions $ CA, échéant le 16 novembre 2036, qui porteront intérêt à un taux annuel de 5,173 %.

Le placement des billets est effectué dans le cadre d'un placement privé dans chacune des provinces du Canada (le « placement »). Sous réserve des conditions de clôture usuelles, la clôture du placement devrait avoir lieu le 16 novembre 2026.

Le placement constituera la première émission par Boralex de titres verts d'entreprise. Boralex entend utiliser le produit net tiré de la vente des billets pour financer des investissements admissibles (au sens du cadre de financement vert de Boralex (le « cadre de financement vert »), ce qui comprendra le remboursement de sommes dues en vertu de la facilité de crédit-relais de Boralex. Le cadre de financement vert est disponible sur le site web de Boralex.

Les billets se sont vu attribuer la note de BBB avec une tendance stable de Morningstar DBRS.

Les billets sont offerts par l'intermédiaire d'un syndicat de placeurs pour compte dirigé par BMO Marchés des capitaux, Marchés des capitaux CIBC, Desjardins Marché des capitaux, la Banque Nationale Marchés des capitaux, RBC Marchés des Capitaux, Banque Scotia et Valeurs Mobilières TD, et comprenant Brookfield Securities Canada.

Les billets offerts n'ont pas été inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée *U.S. Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis sans inscription ou sans une dispense applicable des exigences d'inscription. Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat, et aucune vente des billets ne peut être effectuée dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de Boralex

Boralex, une société du portefeuille de Brookfield, œuvre dans le secteur des énergies renouvelables. Fondée en 1990, l'entreprise se consacre au développement, à la construction et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable et de systèmes de stockage d'énergie par batteries. Boralex offre également des services de développement, de construction, d'entretien et de gestion à certaines de ses coentreprises et sociétés associées. Un des leaders sur le marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre de France, nous sommes également présents aux États-Unis et au Royaume-Uni. Au cours des cinq dernières années, notre puissance installée a augmenté de plus de 50 % atteignant 3 822 MW. Guidés par nos valeurs et notre démarche de responsabilité

sociétale d'entreprise (RSE), nous participons activement à la lutte contre le réchauffement climatique. Grâce à notre audace, notre discipline, notre expertise et notre diversité, nous demeurons une référence de notre industrie.

Pour de plus amples renseignements, visitez boralex.com. Suivez-nous sur Facebook et LinkedIn.

Mise en garde à l'égard des declarations prospectives

Le présent communiqué contient de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières pertinentes, y compris les lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada (collectivement, les « déclarations prospectives »). Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de résultats, d'événements ou de conditions à venir. Les estimations, croyances et hypothèses de Boralex sont intrinsèquement assujetties à des incertitudes considérables sur le plan des affaires, de l'économie, de la concurrence et des autres éventualités en ce qui concerne des événements futurs, si bien qu'elles pourraient changer. Les déclarations prospectives se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « s'attendre à », « prévoir », « croire », « anticiper », « pouvoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « planifier », « chercher à », « s'efforcer de », « devoir » et d'expressions semblables. Plus particulièrement, les déclarations relatives à la clôture du placement et à l'utilisation du produit qui en découle sont des déclarations prospectives. Les déclarations et l'information prospectives sont fondées sur les croyances, les hypothèses et les attentes de Boralex quant à son rendement futur, compte tenu de toute l'information dont elle dispose actuellement. Les déclarations prospectives font intervenir des risques et des incertitudes connus et inconnus, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Boralex, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives. Les lecteurs sont priés de porter une attention particulière à ces risques ainsi qu'aux autres incertitudes, facteurs et hypothèses lorsqu'ils évaluent les déclarations prospectives, auxquelles ils ne doivent pas se fier indûment et qui sont fondées uniquement sur les renseignements dont nous disposons à la date du présent communiqué. Sauf si la loi l'exige, Boralex ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser publiquement les déclarations prospectives, écrites ou verbales, à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour d'autres raisons.

Renseignements

Médias	Relations avec les Investisseurs
Camille Laventure	**Stéphane Milot**
Conseillère principale, affaires publiques et communications externes	Vice-président, relations avec les investisseurs
Boralex Inc.	Boralex Inc.
438 883-8580	514 213-1045
camille.laventure@boralex.com	stephane.milot@boralex.com

Source: Boralex Inc.